

**RETURN RESPONSES TO:
RETOURNER LES
RÉPONSES À :**

Solinda Phan
Specialiste d'approvisionnement |
Supply Specialist
Services partagés Canada | Shared
Services Canada

Email Address | Courriel:
ConsultationSPC.SSCConsultation@
ssc-spc.gc.ca

**AMENDMENT TO INVITATION TO
QUALIFY
MODIFICATION DE L'INVITATION
À SE QUALIFIER**

The referenced document is hereby
revised; unless otherwise indicated, all
other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a Security
Requirement
Ce document contient des exigences
sécuritaires

**Issuing Office – Bureau de
distribution**

SSC | SPC
Procurement and Vendors Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs
Transformation Initiatives | Initiatives de transformation
180 Kent St, 13th floor
Ottawa, ON
K1G 4A8

Title - Sujet Data Centre Server and Storage Infrastructure Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données	
Solicitation No. – N° de l'invitation 10040747/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. – N° référence du client : 14-20384-0	Date 17 octobre 2014
Solicitation Closes – L'invitation prend fin on – le 28 octobre 2014 at – à 11 :59 EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Solinda Phan	Buyer Id – Id de l'acheteur CAC
Telephone No. – N° de téléphone : 613-302-6895	
Email - Courriel ConsultationSPC.SSCConsultation@ssc-spc.gc.ca	
Delivery required - Livraison exigée See Herein / Voir aux présentes	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein / Voir aux présentes	

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

Publier les réponses du Canada aux questions des répondants et à modifier l'invitation à se qualifier.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre.

Question 7 :

Nous voudrions poser la question ci-après au sujet de l'invitation à se qualifier concernant l'infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données.

L'État peut-il donner des précisions sur l'attestation du fabricant original de matériel?

« 5.3 Attestation du fabricant original de matériel (FEO)

a) Tout répondant qui n'est pas le fabricant original de matériel (FEO) pour tous les éléments du matériel proposé dans la réponse de qualification doit présenter une certification du FEO attestant son autorisation de fournir et de maintenir le matériel du FEO, qui doit être signé par le FEO (non pas le répondant). Aucun contrat découlant de toute demande de soumissions subséquente ne sera attribué à un répondant qualifié qui n'est pas le FEO du matériel qu'il propose de fournir au Canada si le certificat du FEO n'a pas été fourni au Canada. On demande aux répondants d'utiliser le formulaire d'attestation du FEO contenu dans l'invitation à se qualifier. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FEO, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Dans le cas des répondants et des FEO qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la réponse non conforme. »

Si un FEO fournit une certification à un répondant, le FEO est-il réputé faire partie du groupe du répondant?

Réponse 7 :

La présente invitation à se qualifier exige que les entreprises démontrent comment elles répondent aux critères d'évaluation obligatoires en fonction de leur expérience actuelle uniquement. L'attestation du FEO sera éliminée de l'invitation à se qualifier et possiblement présentée de nouveau à une étape d'approvisionnement ultérieure. À cette étape, elle servira à justifier l'existence d'une relation de travail autorisée entre les organisations.

Par conséquent, l'attestation du FEO n'a aucune incidence sur la structure du groupe du répondant en ce qui a trait à l'invitation à se qualifier.

Voir les modifications 005 et 006.

Modification 005 :

A la page 18 de l'IQ, Section 5.3 Attestation du fabricant original de matériel (FEO) :

Supprimez la sous-section entièrement.

Modification 006 :

A la page 52 de l'IQ, Formulaire 3 - Attestation du fabricant original de matériel :

Supprimez la sous-section entièrement.